

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 24 janvier 2017.

RÉSOLUTION

2017-040

ADMINISTRATION

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission la liste des déboursés pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016 au montant de 76 881,74 \$ et la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016 au montant de 194 677,60 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016 au montant de 76 881,74 \$ et autorise le paiement des dépenses faisant l'objet de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016 au montant 194 677,60 \$.

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire